



Paris, le 13 avril 2021

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 23 avril

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour la journée du 23 avril (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce les attaques contre les droits des travailleurs et des travailleuses qu'ils et elles soient issu-es du secteur public ou privé et leur précarisation grandissante...

Les attaques contre l'assurance chômage sont convergentes avec celles qui touchent la fonction publique et les services publics : réduire toujours plus les droits, fragilisant la situation des personnels.

Solidaires dénonce aussi la contractualisation grandissante dans la fonction publique qui génère des situations de dumping social ; la rémunération et les droits sociaux sont tirés vers le bas. La situation dans la Culture est particulièrement révélatrice de cet état de fait.

Parallèlement, alors que la pandémie et la crise sanitaire ont révélé de manière criante les besoins en termes de services publics et surtout les manques (emplois, budget) notamment dans les secteurs de l'hospitalier, du social (aide à la personne, EHPAD), et de l'éducation, rien n'a été fait pour inverser la tendance et permettre à la population de bénéficier des services publics auxquels elle devrait avoir accès. Les filières féminisées concernées n'ont pas la juste reconnaissance de leurs efforts et qualifications notamment en matière de carrières et rémunérations.

Dans ce contexte, le "vendredi de la colère" du 23 avril sera une journée de convergence pour exprimer le rejet des politiques austéritaires et destructrices.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agent-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez